

REEMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PORTAIL DAUPHIN

Points d'attention à destination des porteurs de projet

1 – Pour **demandeur une subvention politique de la ville dans le portail DAUPHIN** <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Les différents partenaires sollicités pourront consulter votre dossier directement sur la plateforme DAUPHIN.

Toutefois, pour **toutes demandes de co-financement** au Conseil Départemental, à la Région et/ou à la CAF, il convient de saisir votre dossier sur leurs portails respectifs :

www.pass66/1033-demander-une-subvention.htm (pour le CD 66)

<https://mesaidesenligne.laregion.fr> (pour la Région)

<https://www.caf.fr/partenaires> (pour la CAF).

2 – **Votre demande est déposée dans le cadre de la Politique de la ville** et relève du **contrat de ville : 66 – CA Perpignan Méditerranée (Pmca) – pages et suivantes 28 du Guide**

3 – **Les informations générales de votre dossier – page 30 du Guide**

Dans la rubrique « nature », il est préconisé de sélectionner « projet(s) / action(s) » dans le menu déroulant

4 – **La localisation de votre action – Page 33 du Guide**

Il est impératif de **citer le(s) Quartier(s) Politique de la Ville concerné(s) par l'action** (voir les intitulés des QPV à la page 3 de l'Appel à Projets)

5 – **Le budget prévisionnel de l'action – Pages 36 à 43 du Guide**

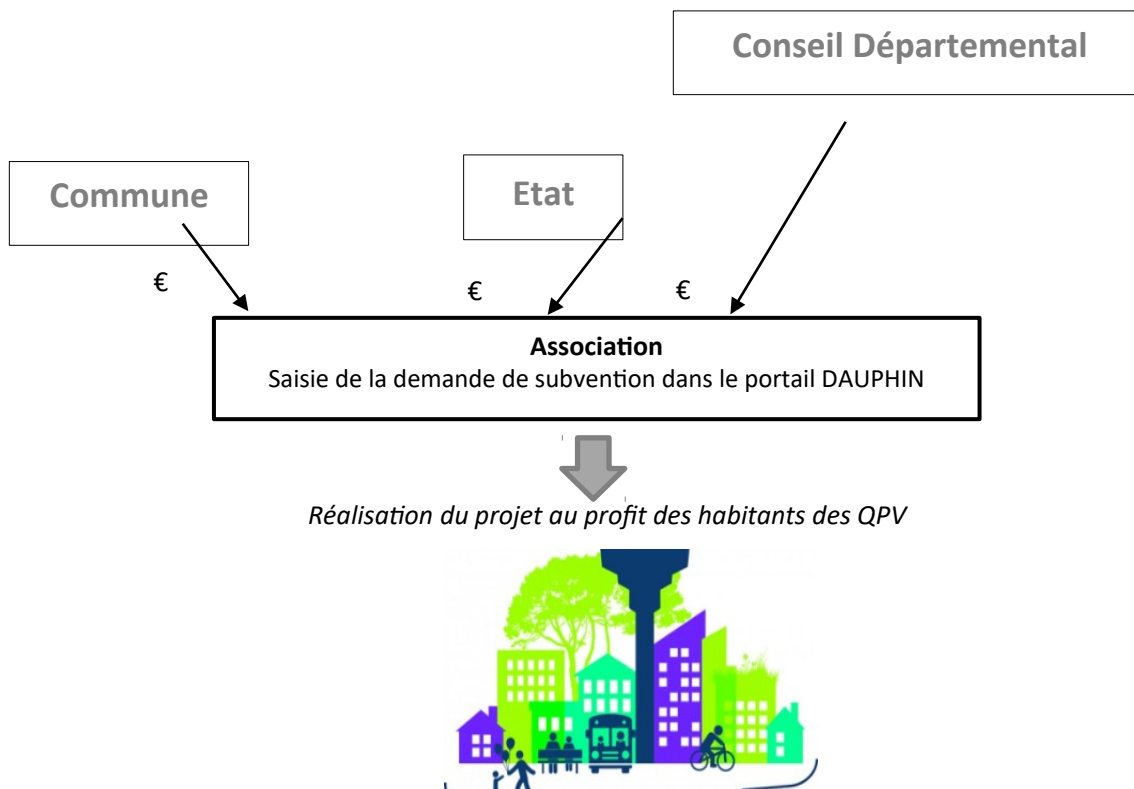
– la **période sélectionnée** dans le menu déroulant doit être « annuelle ou ponctuelle »,

– le **millésime du budget sera 2022**, quelle que soit la période de réalisation de l'action (année civile ou année scolaire),

– un **cofinancement** est indispensable,

– pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter les partenaires du contrat de ville concernés par le présent appel à projets : l'État (Politique de la ville, Éducation Nationale, DRAC), la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée Métropole, la CAF, le Conseil Départemental, la Région...

En remplissant la partie droite du budget prévisionnel du projet (rubrique « 74 – Subvention d'exploitation »), vous allez procéder aux demandes de financement



Concrètement quand vous remplissez le budget de votre projet dans le portail DAUPHIN, voici ce qui apparaît à l'écran :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €
Commune(s)	0,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €

Pour la demande de subvention auprès de l'État, dans le cadre de la Politique de la Ville, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 – tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
 - 2 – dans le menu déroulant sélectionnez « **66 – ETAT-POLITIQUE-VILLE** »
 - 3 – Inscrivez le montant demandé
- Votre demande sera acheminée vers le service de l'État en charge de la politique de la ville.

Autre exemple pour l'État : pour la DRAC, sélectionnez « **66 – CULTURE** »

Pour les autres financements que vous souhaitez solliciter :

Après du Département, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche :

- 1 – tapez le numéro du département où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 – dans le menu déroulant sélectionnez « **66 – PYRENEES-ORIENTALES (DEPT)** »
- 3 – Inscrivez le montant demandé

Après de la commune, cliquez sur l'icône  puis dans la zone de recherche

- 1 – tapez le code postal de la commune où se trouvent les QPV concernés par votre projet
- 2 – dans le menu déroulant sélectionnez « **PERPIGNAN 66931** »
- 3 – Inscrivez le montant demandé

6 – Attestation sur l'honneur – Pages 47 à 49 du Guide

Pour officialiser votre demande, vous devez télécharger, remplir et signer l'attestation sur l'honneur. Cette attestation devra ensuite être scannée et réinsérée dans DAUPHIN ;

7 – La Charte de partage des valeurs républicaines devra également être complétée, signée et insérée dans la rubrique « Autre pièce » de Dauphin.

Pour toute autre précision, vous pouvez contacter les référentes en préfecture :

* Claire SENAC au 04 68 51 67 78

* Martine TOLOSA au 04 68 51 67 64

* adresse mail fonctionnelle : pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr